

Programme « financement » - Partie II « Objectifs / Résultats »
Objectif n° 5 : Améliorer l'efficacité de la gestion financière et du recouvrement

Indicateur n° 5-4 : Taux de couverture du fichier des URSSAF par l'activité de contrôle

Finalité : le taux de couverture du fichier permet de mesurer l'activité déployée en termes de contrôle au regard du fichier des employeurs, à l'occasion d'une action de contrôle, quelle qu'en soit la nature : contrôle comptable d'assiette, action de lutte contre le travail illégal, contrôle partiel sur place ou sur pièces, action de prévention... L'accroissement du taux de couverture du fichier doit permettre de garantir une meilleure égalité de traitement des cotisants au regard de la vérification des obligations déclaratives sociales. Dans le même temps, le maintien d'un bon niveau de performance sur le taux de contrôle des cotisations permet d'assurer que les grandes entreprises font l'objet d'un suivi plus fréquent que celles qui emploient peu de salariés.

Résultats : les valeurs de l'indicateur sont présentées ci-dessous :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Objectif 2009
Taux de couverture du fichier exprimé en personnes (tous types de contrôles)	8,12 %	8,16 %	8,46 %	8,83 %	8,35%	9.40 %	11,5 %
Taux de contrôle des cotisations liquidées (uniquement sur les actions de contrôle comptable d'assiette)	16,79 %	16,62 %	18,84 %	15,55 %	13,02 %	16.50 %	

Source : ACOSS (bilan du contrôle des cotisants 2009).

En 2009, le taux de couverture du fichier employeur s'est établi au plan national à 9,40 %. Après un fléchissement en 2008, il s'est nettement redressé grâce aux contrôles sur pièces réalisés par les contrôleurs du recouvrement. Toutefois le déploiement progressif de ces derniers, essentiellement au cours de l'exercice 2009 explique en partie que l'objectif de 11,5 % affiché pour la fin de la COG 2006-2009 n'ait pas été atteint.

Le taux de contrôle des cotisations liquidées a également connu un redressement significatif après la baisse constatée en 2008. Il s'établit à 16,50 % en 2009. Ce redressement permet de retrouver un niveau proche de la moyenne observée sur les années 2004 à 2007.

Jusqu'en 2006, la progression de ces deux indicateurs montre que les URSSAF parvenaient, à moyens constants, à accroître le nombre d'actions de contrôle tout en ciblant de grandes structures représentant d'importants enjeux financiers. En 2007, et *a fortiori* en 2008, plusieurs facteurs peuvent expliquer la baisse du taux de contrôle des cotisations liquidées, qui découle principalement d'une activité de contrôle moins soutenue sur les segments des grandes et très grandes entreprises :

- la nouvelle organisation du contrôle des grandes entreprises et très grandes entreprises a parfois engendré des retards dans la mise en œuvre des opérations, certaines d'entre elles se clôturant au début de l'année 2009 ;
- l'année 2008 a été marquée à la fois par le démarrage du contrôle des cotisations d'assurance chômage ainsi que par les demandes et sollicitations des employeurs liées à la mise en œuvre de la loi TEPA, ce qui a transitoirement allongé certaines opérations de contrôle.

Construction : le taux de couverture du fichier rapporte l'ensemble des actions de contrôle à l'ensemble des personnes contrôlables du fichier ; le taux de contrôle des cotisations rapporte le montant des cotisations contrôlées à l'ensemble des cotisations liquidées.

Précisions méthodologiques : les indicateurs sont calculés pour l'ensemble des personnes contrôlables figurant dans les fichiers des Urssaf. Les données sont issues de la « V2 Contrôle » (application informatique nationale de la fonction contrôle au sein de laquelle l'ensemble des résultats du contrôle sont comptabilisés).